



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÈGLES TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ (RTS)

RÉGLEMENTATION

Les règles techniques et de sécurité des fédérations délégataires s'imposent aux organisateurs de certaines manifestations (sur la voie publique, avec participation de véhicules terrestres à moteur...) et précisent le dispositif de secours à prévoir pour les participants (articles R.331-7 et R.331-19 du Code du Sport).

CLASSIFICATION

TYPE DE MANIFESTATION	RÈGLES TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ	FÉDÉRATION
CAISSES A SAVON	Règlement technique des caisses à savon folklorique chronométrées	Fédération des caisses à Savon
COURSE CYCLISTE	Fédération Française de Cyclisme	
COURSE D'OBSTACLES	RTS spécifiques aux Courses d'obstacles	Fédération Française d'Athlétisme
COURSE D'ORIENTATION	RTS en course d'orientation	Fédération Française Course d'Orientation
COURSE PÉDESTRE	Fédération Française d'Athlétisme	
COURSE DE NATURE	Fédération Française d'Athlétisme	
ENDURANCE ÉQUESTRE	Règlement des compétitions – Dispositions générales	Fédération Française d'Équitation
MARCHE NORDIQUE	Réglementation des manifestations Running	Fédération Française d'Athlétisme
RAID MULTISPORTS	Pôle Ressources National Sport de Nature	
RANDONNÉE CYCLOTOURISTE	Règlement type des organisations de cyclotourisme	Fédération Française de cyclotourisme
TRAIL	RTS spécifiques aux Trails	Fédération Française d'Athlétisme
TREC	Dispositions spécifiques TREC	Fédération Française d'Équitation
TRIATHLON / DUATHLON	Fédération Française de Triathlon	

SYNTHÈSE DU DISPOSITIF MÉDICAL EXIGÉ PAR PRATIQUE

1) CYCLISME

Course cycliste sur route (FFC¹ – RTS des épreuves cyclistes sur la voie publique) :

Moyen à mettre en place	Circuit ≤ à 12 km	Circuit > à 12 km et < à 20 km	Contre la montre ou Épreuve chrono.	Circuit ≥ 20 km ou Ville à ville ou par étapes
Type de moyen de secours retenu	2 secouristes majeurs PSC1	2 secouristes majeurs PSC1	2 secouristes majeurs PSC1	– DPS retenu à préciser ou – 1 ambulance avec 2 secouristes
Véhicule destiné aux premiers secours	1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit	DPS ² – Petite envergure ou – 1 ambulance	DPS – Petite envergure ou – 1 ambulance	– DPS à préciser ou – 1 ambulance

Randonnée cyclotouriste (FF de Cyclotourisme – Règlement type des organisations de cyclo.)

- Les moyens de secours à mettre en place sont adaptés à l'ampleur de la manifestation. Des secouristes et/ou cadres fédéraux possédant le diplôme de premiers secours (PSC1) peuvent être postés sur les lieux de départ, d'arrivée ou sur le(s) point(s) de contrôle des participants.
- Les numéros de téléphone des secours sont inscrits sur les panneaux d'affichage placés aux lieux de départ, d'arrivée, sur les points de contrôles et mentionnés sur la carte de route nominative remise à chaque participant.

2) PÉDESTRE

Course sur route, Marathon, Semi-marathon, Marche nordique (FFA³ – RTS générales)

Manifestations de moins de 250 coureurs :

- 1 équipe de secouristes relevant d'une association agréée
- 1 liaison téléphonique ou radio avec le service d'urgence

Manifestations de 250 à 500 coureurs :

- 1 ou plusieurs équipes de secouristes relevant d'une association agréée
- 1 ambulance qui n'a pas vocation à transporter, mais à fournir le matériel médical nécessaire
- 1 liaison téléphonique ou radio avec le service d'urgence

Manifestations de plus de 500 coureurs :

- 1 médecin, au moins
- Des équipes de secouristes relevant d'une association agréée
- Un nombre d'ambulances adapté au nombre de concurrents et qui n'a pas vocation à transporter, mais à fournir le matériel médical nécessaire

Manifestations de longue durée (marathon et au-delà) :

- 1 médecin, au moins
- Des équipes de secouristes relevant d'une association agréée
- Liaisons radio ou téléphoniques, disposées de façon adaptée au terrain, à la distance et au nombre de concurrents

1 Fédération Française de Cyclisme

2 Dispositif de Premier Secours

3 Fédération Française d'Athlétisme

Course à obstacles (FFA – RTS spécifiques)

CATÉGORIES D'OBSTACLES	TYPES D'OBSTACLES	MESURES MINIMALES DE SÉCURITÉ FFA PAR OBSTACLE
Obstacle à franchissement	Plan incliné avec ou sans corde, mur d'escalade, échelle, mur, filets, troncs, cordes, etc.	<ul style="list-style-type: none"> – Éviter le basculement – Prévoir une aire de réception proportionnelle et adaptée à la hauteur de l'obstacle – Hauteur inférieure à 3 mètres – Garde-corps lorsqu'il est possible de demeurer de manière statique (assis ou debout) sur le haut de l'obstacle – Présence d'un « commissaire »
Obstacle fermé	Tunnel, avec ou sans eau, etc.	<p>Pour tous les obstacles :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Présence d'un « commissaire » à chaque extrémité <p>Pour les obstacles immergés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Longueur inférieure à 1 mètre – Présence d'un titulaire du BNSSA <p>Pour les obstacles semi-immersés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Accès secours tous les 4 mètres – Présence d'un BNSSA <p>Pour les autres obstacles :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Longueur maximale de 6 mètres
Obstacle prévoyant de l'eau	Parcours aquatique, traversée zone aquatique, eau glacée, bac à boue, toboggan, etc.	<ul style="list-style-type: none"> – Un « commissaire » à chaque extrémité, accompagné d'un titulaire du BNSSA – Longueur de la zone inférieure à 25 mètres <p>Si la zone est supérieure à 80 cm de profondeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La présence d'un BNSSA et d'un « commissaire » à chaque extrémité <p>Si la zone est inférieure à 80 cm :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La présence d'un « commissaire » à chaque extrémité – Étude de la qualité de l'eau et des risques épidémiologiques – De l'eau propre afin de rincer les yeux en cas de projection de boue
Obstacle au sol	Zone nécessitant de ramper avec ou sans entraves (barbelés, fils électrifiés...), pneus, etc.	<ul style="list-style-type: none"> – Présence d'un « commissaire » – Ampérage inférieur à 10 milliampères, barbelés non-rouillés. – Vérification de l'absence de corps dangereux (vis, clous, etc.) au sein des pneus
Obstacle prévoyant un saut	Pneus, matelas gonflable, saut dans l'eau	<ul style="list-style-type: none"> – Présence d'un « commissaire » – Zone de sécurité et aire de réception proportionnelle et adaptée à l'obstacle <p>Si le saut s'effectue dans l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> – présence d'un « commissaire » et d'un BNSSA a minima
Obstacle d'équilibre	Franchissement de poutres, de cordes plates, de ponts, etc.	<ul style="list-style-type: none"> – Présence d'un « commissaire » <p>Si aucune surface de réception n'est prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> – hauteur inférieure à 1 mètre <p>Si une surface de réception est prévue (matelas, étendue d'eau, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Elle devra être adaptée à la hauteur de l'obstacle qui ne peut en tout état de cause dépasser 2,5 mètres
Obstacle à feu ou à flamme	Franchissement de zones enflammées au sol, charbon brûlant, etc.	<ul style="list-style-type: none"> – Moyens d'extinction (extincteur, point d'eau, etc)

- 1 PC sécurité disposant des moyens de communication nécessaires (radio, téléphones d'urgence...)
- 1 ou plusieurs postes de sécurité répartis sur le parcours, en fonction de la distance et des moyens d'accès
- 1 ou plusieurs équipes mobiles
- 1 médecin-chef présent en permanence quel que soit le nombre de participants. Un second médecin est obligatoire, au-delà de 1000 participants
- Infirmier(s)
- 1 équipe de secouristes est composé au minimum de 2 personnes. Les secouristes, de niveau PSC1 minimum, doivent relever d'une association de secourisme agréée
- 1 ambulance pour le transport des blessés vers les hôpitaux + 1 ambulance supplémentaire par fraction (entière ou partielle) de 1000 participants
- 1 dispositif destiné aux premiers soins, dans la zone d'arrivée

Trail (FFA – RTS Trail)

Le dispositif santé-secours doit être réfléchi et organisé afin d'assurer en tout point du parcours une prise en charge de la victime dans un délai maximum de 30mn à partir de l'alerte reçue par l'organisation.

DÉSIGNATION / LOCALISATION	MOYENS À ENGAGER
Sur la ligne de départ	<ul style="list-style-type: none"> - < à 1000 coureurs : Secouristes - > à 1000 coureurs : 1 médecin + 1 infirmier
Sur la ligne d'arrivée	<ul style="list-style-type: none"> - 1 médecin dès lors qu'une des 3 conditions est remplie : <ul style="list-style-type: none"> * > à 500 coureurs * temps de course du 1^{er} > à 1 h * pas d'ambulance pouvant évacuer vers 1 structure de soins d'urgences vitales en – de 30 min - 1 équipe de secouriste avec matériel de brancardage - 1 infirmier en + du médecin si > à 1000 coureurs
Ambulance pour transport vers structure hospitalière	<ul style="list-style-type: none"> - 1 ambulance si > à 1000 coureurs - 2 ambulances si > à 3000 coureurs

Course d'orientation (FF Course d'orientation – RTS Course d'orientation)

Manifestations de moins de 250 coureurs :

- 2 secouristes PSC1
- 1 trousse de premiers secours
- 1 téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU et des pompiers

Manifestations de 250 à 500 coureurs :

- 1 médecin ou 1 équipe de secouristes PSE1⁴
- Contact effectif avec le service d'urgence le plus proche
- 1 téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU et des pompiers

Manifestations de plus de 500 coureurs :

- 1 médecin
- 1 équipe de secouristes relevant d'une association agréée
- 1 orienteur à disposition de l'équipe d'assistance
- 1 téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU et des pompiers

Randonnée pédestre (FFR⁵ – Mémento fédéral)

MANIFESTATION SANS CLASSEMENT (Nb de participants)	ÉPREUVE AVEC CLASSEMENT (Nb d'équipes)	MOYENS EN PERSONNEL	MOYENS MATÉRIELS
- de 500	- de 30	- 1 secouriste PSC1	- Trousse de premiers secours - Moyen de communication - Numéros des secours - Numéro interne de sécurité
De 500 à 2000	De 30 à 100	- 2 secouristes PSC1	- Trousse de premier secours - 1 tente ou « abri » aménagé - Moyen de communication - Numéros des secours - Numéro interne de sécurité
+ de 2000	+ de 100	- 1 équipe d'assistance médicale ou - 2 secouristes PSE2	- Trousse de premiers secours - 1 structure mobile ou fixe aménagé pour les soins - Moyen de communication - Numéros des secours - Numéro interne de sécurité

3) MULTISPORTS

Triathlon, duathlon, bike and run, raid (FFTri⁶)

- 1 médecin ou 1 poste de secours (armé au minimum de 3 secouristes et la possibilité de les véhiculer sur les pistes d'accès)

4) ÉQUESTRE

Endurance équestre (FFE⁷ – Règlement des compétitions)

L'organisateur est seul juge des moyens médicaux et de secours à mettre en place lors de son concours. Il doit prévoir un service médical approprié à sa manifestation.

Pour les épreuves Club jusqu'à 30 km :

Un vétérinaire ou un enseignant d'équitation diplômé doit être présent par tranche de 25 chevaux engagés.

Pour les épreuves Club au-delà de 30 km, les épreuves Préparatoire et les épreuves Amateur :

Un vétérinaire doit être présent par tranche de 25 chevaux engagés.

Pour les épreuves Amateur Élite et Amateur Élite GP :

Un vétérinaire doit être présent par tranche de 20 chevaux engagés. Un vétérinaire traitant est présent.

TREC (FFE – Dispositions spécifiques)

L'organisateur est seul juge des moyens médicaux et de secours à mettre en place lors de son concours. Il doit prévoir un service médical approprié à sa manifestation.

5 Fédération Française de Randonnée

6 Fédération Française de Triathlon

7 Fédération Française d'Équitation